

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU BATEAU D'HOTES KAVEKA

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition du bateau d'hôtes Kaveka, avec l'hôte propriétaire et un capitaine à bord.

ARTICLE 2 : ACCUEIL DES LOCATAIRES

L'embarquement se fait à un endroit préalablement défini par nous et vous.

ARTICLE 3 : LES PRESTATIONS

Kaveka est un **bateau d'hôtes**. Nous louons des cabines au même titre qu'une maison d'hôtes. Nous pouvons proposer des repas à nos locataires ainsi que diverses prestations. Nous proposons également de la **location de bateau avec propriétaire**. Les hôtes qui souhaitent naviguer dans l'archipel des Marquises louent leur cabine et participent aux frais d'utilisation du bateau.

Nos offres sont détaillées sur notre site : <http://www.kavekasailing.com>

ARTICLE 4 : LA METEO SOUVERAINE

Pour la sécurité du bateau et des personnes présentes à bord, le programme envisagé et les possibilités de descendre à terre restent soumis aux impératifs de l'aléa météo.

ARTICLE 5 : L'ENERGIE A BORD

Nous sommes économes en énergie. Les batteries du bateau se chargent avec panneaux solaires et éolienne. Le locataire peut recharger ses appareils en 12V (prise allume-cigare et prise USB) ou 220V.

ARTICLE 6 : L'EAU DOUCE A BORD

L'eau douce est rare et précieuse. Nous remplissons les réservoirs du bateau en faisant des allers retours à terre avec des bidons. Nous en usons donc avec parcimonie. Nous avons pour habitude de nous laver à l'eau de mer et de nous rincer à l'eau douce.

ARTICLE 7 : L'EAU POTABLE

L'eau du robinet n'est pas potable aux Marquises. Nous invitons nos locataires à ramener des bouteilles d'eau à bord par leurs propres moyens pour leur consommation personnelle.

ARTICLE 8 : LES ENFANTS

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

ARTICLE 9 : AVARIES

Les locataires sont responsables des dommages survenant de leur fait.

ARTICLE 10 : TARIFS

Nos tarifs sont sur devis et variables selon le nombre de locataires, la saison, l'endroit et le programme envisagé.



ARTICLE 11 : CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT ET RESERVATION

La réservation prend effet au versement d'un acompte.

Le solde doit être réglé, soit par virement bancaire au moins un mois avant votre arrivée, soit en espèces (devises XPF ou CFP, euro ou dollar) à votre arrivée.

ARTICLE 12 : ANNULATION DU CONTRAT PAR LE LOCATAIRE

Si le locataire annule sa réservation, l'acompte versé pour la réservation reste acquis de plein droit aux loueurs à titre d'indemnités de résiliation.

Toute diminution de la durée du séjour par le locataire, soit à l'arrivée, soit du fait d'un départ anticipé, ne donne droit à un remboursement.

ARTICLE 13 : ANNULATION DU CONTRAT PAR LE LOUEUR

Si, pour une raison quelconque, nous sommes dans l'impossibilité de recevoir les locataires, les versements effectués sont intégralement remboursés.

ARTICLE 14 : DECHARGE DE RESPONSABILITE

L'armement du navire répond aux exigences de la réglementation maritime et douanière française pour la navigation côtière et hauturière.

Le matériel de sécurité est présent à bord. Toute personne embarquée est invitée à s'équiper. Les locataires décident de leur propre chef de se vêtir ou non des gilets de sauvetage et des harnais de sécurité présents dans leur cabine.

La responsabilité des loueurs ne pourra en aucun cas être mise en cause pour les dommages atteignant le locataire durant leur séjour, à bord ou lors de leurs excursions et activités annexes.

Les loueurs ne sont pas responsables de la perte ou des dommages atteignant les biens des locataires.

En réservant votre séjour à bord du Bateau d'hôtes Kaveka, vous acceptez de fait ces conditions.

L'entreprise « Bateau d'hôtes Kaveka »

Céline Aubert

